

AVIS A LA BATELLERIE

Les usagers du fleuve CHARENTE sont informés que

dans le cadre des travaux de dévasement et de gestion des sédiments du fleuve Charente, <u>le déplacement des canalisations</u> flottantes et à terre

aura lieu

du 03 au 28 JUILLET 2023

entre les PK 137,5 et 141

Conformément à l'Arrêté Préfectoral n° 2019-122-NI-IR du 04/12/2019 portant adaptation de la navigation dans la zone de travaux, pendant la durée du chantier, à savoir :

- la navigation de nuit est interdite.

- le chenal de navigation est déplacé vers la rive gauche,

- la vitesse de navigation est abaissée à 5 km/h,

- les virements et dépassements interdits,

- l'arrêt et le stationnement de toute embarcation est interdit de jour comme de nuit,

la navigation à couple est interdite sauf celle de transit des engins de plage utilisés à des fins sportives ou de loisir,
toute activité nautique sportive est interdite y compris de loisir, sauf la navigation de transit des embarcations sportives ou de loisir.

Les usagers devront respecter la signalisation temporaire en place et naviguer avec prudence

Merci de votre compréhension

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le Département de la Charente-Maritime au 05.46.87.88.47



85 boulevard de la République - CS 60003 - 17076 La Rochelle cedex 9
05 46 317 000 øinfo@charente-maritime.fr



